

Compte rendu BUREAU COMMUNAUTAIRE JEUDI 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 12 mai
à 18 heures 30 minutes, le Bureau communautaire de la Communauté
de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Anne-Marie NAYA
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 06 mai 2022

Étaient présents :

AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, DANES Richard, DEGA Gilbert, DEJEAN Daniel, FERRAGE Pierre, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRYCZA Daniel, HO Bastien, KUBALA Christian, LEFEBVRE Patrick, MESBAH-LOURDÉ Pascale, MURCIA Christian, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, SALAT Éric, VARELA Marie-José, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Étaient Excusés :

BAUDINIÈRE Julien, CAILLET Pierre, DALLARD Jean-Michel, DELOR Carole, ESQUIROL Jean-Marc, MANFRIN Jean-Marc, Payen Éric, SENECLAUZE Christian, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse.

Étaient Absents :

Étaient invités et présents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Chantal GILAMA

Nombre de membres du bureau : 35
Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 25

Ordre du jour :

Petite enfance

1. Présentation de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la CAF

Accessibilité des services au public / politique Santé handicap

2. **Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)**
3. Aides communautaires en faveur de la rénovation des façades

Collecte et traitement des déchets

4. **Convention d'utilisation du quai de transfert par la Communauté de Communes Cœur de Garonne**

Questions diverses

- ✚ Information sur le projet alimentaire territorial : gouvernance et participation des communes
- ✚ Information concernant **la proposition aux communes d'une formation à l'outil Vigifoncier**, le mardi 31 mai à 14h, en visioconférence
- ✚ **Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire (ci-joint)**

Madame Chantal GILAMA est proposée comme secrétaire de séance. Le Bureau Communautaire vote à l'unanimité ce choix.

Madame la Vice-Présidente demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 09 décembre 2021. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Petite enfance

1. Présentation de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la CAF

Madame la Vice-Présidente souhaite la bienvenue à Madame Delphine Ehster Conseillère technique Action Sociale à la CAF de la Haute-Garonne qui vient présenter aux membres du bureau la Convention Territoriale Globale (CTG).

Les membres du bureau ont pris acte de cette présentation.

Accessibilité des services au public / politique Santé handicap

Délibération B20220512_048 **Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)**

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015, la Communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour la rénovation des logements. Ces aides entrent dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de la Haute-Garonne.

3 dossiers, ayant reçu un avis favorable de la commission d'attribution de subvention du conseil départemental, ont été soumis à l'examen de la commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap le 12 avril 2022. L'enveloppe globale de subventions s'élève à 853,81 € pour un montant de travaux de 62 523,61 € HT.

Nom	Prénom	Commune	PO/ PB	M/ TM	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Subv. CCV	Autres subv.
BAUDOT	Aline	Castagnac	PO	M	Énergie	26 049,20 €	300,00 €	14 117,00 €
DI TOLLO	Jérémy	Montgazin	PO	M	Énergie	29 848,61 €	300,00 €	29 548,61 €
BROTONS	Jean- Pierre	Montesquieu	PO	M	Adaptation	3 625,80 €	253,81 €	1 522,81 €
Total						62 523,61 €	853,81 €	45 188,42 €

Vu l'avis favorable de la Commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap en date du 12 avril 2022,

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée à l'Accessibilité des services au public / politique Santé handicap,

Après délibération, le **Bureau communautaire décide à l'unanimité** :

- **D'ATTRIBUER** les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Délibération B20220512_049

Aides communautaires en faveur de la rénovation des façades

Par délibération du 24 octobre 2019, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'aides communautaires en faveur de la rénovation des façades. La Communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs des subventions pour la rénovation des façades des biens situés dans un périmètre défini. Ces aides sont octroyées dans le cadre de l'opération de rénovation des façades qui intervient sur les 32 communes de l'intercommunalité.

2 dossiers ont été soumis à l'examen de la commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap le 12 avril dernier. Celle-ci s'étant prononcée favorablement sur une enveloppe de subventions globale de 4 561,98 €, pour un montant de travaux de 16 373,60 € HT.

Nom	Prénom	Adresse du bien	PO/ PB	Type de travaux	Montant des travaux HT	Montant Travaux éligibles	Subv. CCV
BÉZIAUD	Pascal	27, Rue de l'Hôpital 31410 LONGAGES	PB	Réfection façades, peinture des menuiseries	5 206,60 €	5 206,60 €	1 561,98 €
SCI 3B Mme Bénac	Elisabeth	2, Rue Porte neuve /1 Place de la Halle 31310 MONTESQUIEU- VOLVESTRE	PB	Réfection façade, restauration des encadrements et des arcades	11 167,00 €	10 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL					16 373,60 €	15 206,60 €	4 561,98 €

Vu l'avis favorable de la Commission Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap réunie le 12 avril 2022,

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge de l'Accessibilité des services aux publics / Politique santé handicap,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les subventions communautaires aux propriétaires bailleurs éligibles au règlement des aides à la rénovation des façades, aux conditions prévues dans le tableau ci-dessus,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

25 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Collecte et traitement des déchets

Délibération B20220512_050 **Convention d'utilisation du quai de transfert par la Communauté de Communes Cœur de Garonne**

Une convention pour l'utilisation du quai de transfert de la déchetterie de Carbonne a été signée avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne. Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'utilisation du quai de transfert par la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Cette convention avait une durée d'un an, renouvelable 3 fois à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette convention étant arrivée à échéance, il convient donc de la renouveler.

Il est proposé au Conseil Communautaire de conclure une nouvelle convention avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne, fixant les modalités d'utilisation du quai de transfert, pour une durée de cinq ans.

Concernant la répartition des frais et charges de l'utilisation de cet équipement par la Communauté de Communes Cœur de Garonne, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire un tarif de 14.57 € par tonne. Le prix sera révisé annuellement suivant l'indice des prix à la consommation (hors tabac).

Entendu l'exposé du Vice-Président en charge de la collecte et de la valorisation des déchets,

Après délibération, le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- **DE CONCLURE** une nouvelle convention avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne, fixant les modalités d'utilisation du quai de transfert, pour une durée de cinq ans.
- **DE VALIDER** les tarifs proposés ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

23 Voix POUR
0 Voix CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses

- + Information sur le projet alimentaire territorial : gouvernance et participation des communes
- + Information concernant **la proposition aux communes d'une formation à l'outil Vigifoncier**, le mardi 31 mai à 14h, en visioconférence

Les membres du bureau ont pris acte de ces informations.

- + **Validation du projet d'ordre du jour du Conseil communautaire**

Le projet d'ordre du jour du prochain conseil communautaire est validé par les membres du bureau.

Fin de séance : 20h16

Carbonne le 12 mai 2022